

04 déc 2015 -18:04

Appartient à Conseil des ministres du 4 décembre 2015

## Accord de coopération relatif à la communication des risques du Centre de crise

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Jan Jambon, le Conseil des ministres a approuvé la signature du protocole de l'accord de coopération relatif à la communication des risques 2016-2018, entre le SPF Chancellerie du Premier Ministre et le SPF Intérieur.

Cet accord de coopération concerne l'élaboration des campagnes de communication des risques (dont les risques nucléaires et Seveso) pour 3 ans (2016-2018) comprenant des actions de communication nationales et locales, organisées plusieurs fois par an. Ces campagnes seront diffusées sur les médias traditionnels et en ligne mais consisteront également en l'utilisation du Federal Truck, la distribution de brochures à certains groupes à risques, un soutien aux autorités locales lors de leur communication aux citoyens, l'organisation de concours pour les écoles, la réalisation de vidéos sur le comportement à adopter en cas de mise à l'abri et d'évacuation, etc.

Vu l'expertise de la direction générale Communication externe du SPF Chancellerie du Premier Ministre en matière de communication et les contrat-cadres disponibles, un protocole d'accord de coopération est signé entre le SPF Intérieur (direction générale Centre de crise) et le SPF Chancellerie. Ce protocole définit clairement la collaboration entre les deux services publics fédéraux ainsi que les engagements et le transfert des crédits nécessaires.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et  
ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie  
des bâtiments  
rue de la Loi 2  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<http://www.jambon.belgium.be>